

## Réunion du 02 juillet 2007

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absents : MM M.RAILLOT A.MAROIS (excusées), MM J.JEANDIN P.MOUCHARD

### **LOTISSEMENT LE MONT VARIN : INTEGRATION DE LA VOIRIE**

La Société d'HLM le Foyer Stéphanois est actuellement propriétaire de la voirie du lotissement le Mont Varin, dite Rue du Clos. Cette voirie, l'ensemble des réseaux, des trottoirs et de l'éclairage public seront rétrocédés à la Commune et intégrés dans la voirie communale.

### **ACHAT DE MATERIEL : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Des paniers supplémentaires pour le lave vaisselle du Foyer Rural seront commandés auprès de la Société LC Cuisines 16, avenue Carnot 76250 Déville les Rouen.

Le montant s'élève à :	H.T	520,00 €	T.T.C	621,92 €
------------------------	-----	----------	-------	----------

### **FORMATION AUX PERMIS D ET C+EC D'UN AGENT EN CAE**

La formation aux permis D et C+EC par la Sté ECF - Agence Lemire - 123 rue des Martyrs 76150 MAROMME, d'un agent sous contrat d'accompagnement vers l'emploi, s'élève à :

Permis D :	H.T	1 922,24 €	T.T.C	2 299,00 €
Permis C+EC :	H.T	2 758,36 €	T.T.C	3 299,00 €

Toutefois, le devis ne sera accepté qu'après réception de l'accord de subvention du Conseil Régional.

### **ANNEE SCOLAIRE 2006-2007 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR UNE ELEVE EN CLIS A DOUDEVILLE**

La participation réclamée par la Commune de Doudeville pour une élève scolarisée en 2006-2007, à l'école primaire en CLIS, s'élève à 696,73 euros.

La prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique de Doudeville est autorisée puisqu'il n'existe pas sur la Commune, de possibilité d'accueil identique,

### **INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX ELECTORAUX**

Tous les fonctionnaires de catégorie C, ainsi que les fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle afférente à l'indice brut 380 et qui sont admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, percevront des indemnités horaires pour les travaux électoraux qu'ils effectueront, dès lors que ceux-ci sont réalisés en dehors de leur durée légale de service.

### **LOGICIEL DU CADASTRE : MODULE DES 4 TAXES : DECISION MODIFICATIVE N°4**

Le logiciel du cadastre acquis auprès de la Société JVS Mairistem sera complété par un module intégrant les 4 taxes.

Son coût est de 66,00 € hors taxes et la maintenance de 12,00 € hors taxes par an.

### **FOYER RURAL : ACHAT DE TABLES ET DECISION MODIFICATIVE N°5**

Le mobilier actuel de la salle du Foyer Rural est insuffisant pour l'organisation de manifestations importantes.

10 tables et 1 chariot seront commandées auprès de la Société COMAT et VALCO - 34530 MONTAGNAC.

Le montant s'élève à H.T	2 416,00 €	T.T.C	2 889,54 €
--------------------------	------------	-------	------------

### **TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'UN PONT SUR LA SAANE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Le pont sur la Saâne, situé Chemin de la Filature, est en mauvais état. Ce pont dessert une habitation et pour la sécurité des usagers, il est impératif de procéder aux travaux de remplacement du tablier du pont.

Une subvention sera demandée au Conseil Général sur la base du devis de l'Entreprise PASQUIER de Val de Saâne. Le montant s'élève à

H.T	3 337,23 €	T.T.C	3 991,33 €
-----	------------	-------	------------

## Réunion du 27 août 2007

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absents : MM S LASNON (excusé) J JEANDIN

### **MARCHE PUBLIC POUR TRAVAUX DE CREATION ET DE REFECTION DES TROTTOIRS**

Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de création et de réfection de trottoirs a été établi par la Direction Départementale de l'Équipement, dans le cadre de sa mission ATESAT. Le montant prévisionnel des travaux est inférieur à 90 000 € hors taxes. Une délégation est donnée à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution, le règlement de ce marché public de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée.

### **CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur Raphaël SÉNÉCAL, s'est porté acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée sous le numéro AB 288 appartenant à la Commune. Celui-ci projette de déplacer sa pharmacie et de l'implanter sur ce terrain. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet.

### **LOTISSEMENT LES GENETS : AVENANT N°2 AU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DES VRD DE 8 PARCELLES A BATIR ET 10 MAISONS LOCATIVES**

L'avenant n°2 du marché public avec l'entreprise EUROVIA précise que : le mois « n » de référence pour l'actualisation des prix est le mois d'octobre 2005, la réalisation de la tranche conditionnelle au droit du programme d'aménagement des 8 parcelles en accession à la propriété est reportée et le délai d'exécution des travaux est augmenté de 2 mois.

### **REMPLACEMENT DU TABLIER D'UN PONT SUR LA SAANE**

Le Conseil Général a donné son accord pour engager sans délai les travaux de remplacement du tablier d'un pont sur la Saâne avant l'accord de subvention. Les travaux seront exécutés par l'entreprise Jean-Philippe PASQUIER de VAL DE SAÂNE.

Le montant s'élève à	H.T	3 337,23 €	T.T.C	3 991,33 €
----------------------	-----	------------	-------	------------

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2E CLASSE**

Par délibération du 14 mai 2007, il a été décidé de créer un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007. Depuis cette date, aucun candidat statutairement susceptible de le pourvoir ne s'est manifesté. Cet emploi a été créé en prévision du remplacement d'un agent partant à la retraite et titulaire d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe, le recrutement se fera au même grade.

### **SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2007**

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 7 450,00 €.

### **DECES DE MONSIEUR NORBERT VIGREUX**

À la suite du décès de Monsieur Norbert VIGREUX, ancien Maire de Thiédeville, l'un des initiateurs de la fusion des Communes et de la création de Val de Saâne, un hommage lui a été rendu.

Les factures sont les suivantes :

- Pompes Funèbres Marbrerie AVONDE à Val de Saâne  
avis dans le Paris Normandie T.T.C 159,00 €
- Gérard HEBERT - 12 rue du Mesnil 76760 Yerville  
achat de fleurs T.T.C 74,99 €

### **ANNEE 2007 : INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur Bruno ANNE, Trésorier de Tôtes percevra en totalité, pour l'année 2007, l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité pour confection du budget prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

### **ETUDE SUR LES COÛTS D'IMPRESSION DU MATERIEL DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

L'étude concernant les coûts de fonctionnement et la fourniture d'un nouveau matériel d'impression pour le secrétariat de la Mairie a été réalisée par la Société ABN 595, Avenue Maréchal Juin - 76231 Bois Guillaume ,sur la base d'une location de matériel. Il apparaît nécessaire de procéder à une étude plus complète, notamment pour une éventuelle acquisition.

## **Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2007**

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absents : Monsieur JEANDIN

### **ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BATIE : DECISION MODIFICATIVE N°6**

La maison d'habitation (ancienne gare du tortillard) cadastrée sous le n°AB 172 d'une contenance de 15a12ca, est à vendre. Le prix fixé par la légataire universelle de Monsieur Paul MALLET est de 80 000 € net vendeur, auquel s'ajoute le montant des honoraires de négociation s'élevant à la somme de 3 750,00 €. Le service des domaines a été consulté et a jugé le prix « tout à fait acceptable ». D'autre part, le projet de création d'une bibliothèque dans les locaux commerciaux de la Résidence les Peupliers, ne peut aboutir. En effet, les locaux disponibles n'ont pas les surfaces imposées par la Bibliothèque Départementale. L'acquisition de l'ancienne gare est décidée pour y créer la bibliothèque municipale

### **ELARGISSEMENT DE LA RUE SAINT GILLES : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRE : DECISION MODIFICATIVE N°7**

La circulation des cars qui empruntent la Rue Saint Gilles pour se rendre au village vacances est difficile, notamment à son intersection avec la Rue du Beau Soleil. Une bande de terrain sera prélevée sur la propriété des Consorts Godefroy, cadastrée sous le n°B52 et située au carrefour de ces deux rues. Le prix d'acquisition est fixé à 37,00 € le m<sup>2</sup>, avec une prise en charge par la Commune

de la nouvelle clôture du terrain, des frais de bornage et de l'éventuel déplacement du compteur à eau. La superficie est évaluée à 40 m<sub>2</sub>.

#### **CESSION D'UNE PARCELLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PHARMACIE**

La cession à Monsieur et Madame Raphaël SÉNÉCAL, d'environ 980 m<sub>2</sub> issus de la parcelle AB 288, se fera au prix de 37,00 € le mètre carré. Les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs.

#### **VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE VARVANNES**

Deux entreprises implantées sur la zone industrielle de Varvannes souhaitent acquérir un terrain limitrophe de leur propriété, pour développer leur activité. La parcelle concernée est cadastrée sous le numéro AI 212, sa superficie est de 7086 m<sub>2</sub>. Le prix de vente est fixé par référence au prix des cessions antérieures de terrain industriel soit 3,50 € le mètre carré. Une éventuelle division de la parcelle sera proposée à ces deux entreprises ou de toute autre solution répondant à leurs projets notamment par l'acquisition d'une autre parcelle communale limitrophe.

La cession du terrain se fera à l'amiable, si les négociations aboutissent. Dans l'hypothèse contraire, il sera procédé à une adjudication.

#### **ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ESPACE SOCIOCULTUREL**

Trois postes informatiques seront achetés pour l'Espace Socioculturel Michel Benet auprès de la Sté Caux Formatique, 13 rue de la Corderie à Yvetot. Le montant du devis s'élève à

H.T	4 570,52 €	T.T.C	5 466,34 €
-----	------------	-------	------------

#### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ANNEE 2007 : CONVENTION**

La contribution financière de la Commune au fonds de solidarité logement a été inscrite au budget primitif de l'année 2007. La convention définissant les modalités d'organisation de cette contribution sera signée avec le Conseil Général.

#### **EMPLOI CONTRACTUEL A LA FONCTION D'ANIMATION : AVENANT**

Le poste d'animateur sous contrat à durée déterminée a été créé pour une durée d'un an, à partir du 20 novembre 2006.

Ce poste a été pourvu le 9 janvier 2007 et l'agent recruté doit passer prochainement les concours d'adjoint d'animation de 1ère classe et d'animateur. Ce contrat sera prolongé jusqu'au 30 juin 2008, dans l'attente du résultat des concours.

#### **REFORME DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE : CONVENTION DDE**

La nouvelle convention de mise à disposition des services instructeurs du droit des sols de la Direction Départementale de l'Équipement est acceptée. Elle est applicable au 1er octobre 2007 et modifie la procédure d'instruction des autorisations de construire.

#### **ENTRETIEN DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES DU CENTRE BOURG : CONTRAT**

L'entreprise HALBOURG - Rue de la Vallée à Saint Pierre Bénouville procédera à l'entretien du réseau d'eaux pluviales dans le Centre Bourg. Le montant forfaitaire par intervention est fixé pour la période du 10 septembre 2007 au 9 septembre 2008 à 275 € hors taxes ; la prestation comprend deux interventions par an.

#### **REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE SUR UNE BORNE INCENDIE**

Une borne incendie, située Rue du Beau Soleil, a été détériorée lors de l'accident du 21 juin 2007. Le remplacement de cette borne a été facturé à la Commune de Val de Saône par la Société Route et Eau à Yerville, pour un montant TTC de 2 156,43 €. Le remboursement intégral du dommage subi par la compagnie d'assurances ACTE IARD, est accepté

#### **ASSURANCES MULTIRISQUES : REMISE COMMERCIALE**

À la suite d'une réclamation à la compagnie AXA concernant une hausse anormale de la cotisation d'assurances multirisques, une remise commerciale de 300 € 00 a été appliquée et acceptée par le Conseil Municipal.

#### **MARCHE PUBLIC POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE**

Il est nécessaire de procéder à la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancienne gare du tortillard en bibliothèque. Une délégation est donnée à Monsieur le Maire pour l'établissement du dossier des entreprises, dans le cadre d'une procédure adaptée.

#### **BUTAGAZ : MODIFICATION DU CONTRAT GAZ EN CITERNE**

Le nouveau contrat pour l'approvisionnement en gaz de la cuisine du foyer rural a été établi par la Société Butagaz, 410 rue d'Abbeville, 80047 AMIENS, à la suite d'un échange technique survenu sur la cuve. Les conditions du précédent contrat sont maintenues mais la capacité de la cuve est désormais de 1 000 kilos.

## Réunion du 05 novembre 2007

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire  
Absents : Mmes GILLE et MAROIS (excusées), M JEANDIN

### **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION D'UNE ANCIENNE GARE EN BIBLIOTHEQUE**

Le Maire procède à l'ouverture des plis et soumet les offres reçues. La proposition de Monsieur Jean-Michel LEFORESTIER, Architecte, 19 rue Saint Rémi à LUNERAY, répond le mieux aux critères de sélection définis dans l'ordre suivant :

- 1- Références dans la réhabilitation de bâtiments anciens et la construction de bâtiments publics
- 2- Le prix des prestations

Le taux de rémunération de Monsieur LEFORESTIER s'élève à 9 % du montant hors taxes des travaux.

### **ANNEE 2008 : DEPARTS EN CLASSE DE NEIGE : DECISION MODIFICATIVE N°8**

Deux classes de l'école primaire, soit 34 enfants partiront en classe de neige du 7 au 18 mars 2008. Le montant de la participation par élève domicilié à Val de Saône ou dont l'un des deux parents réside dans la commune, est fixé à 230€00. Les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2007 sont modifiés.

### **BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES PUBLICITES DE L'ANNEE 2007 : MODIFICATION**

Il n'y aura qu'une seule parution du bulletin municipal, en 2007. Le tarif des publicités est fixé à :

* Pavé de 4 x 9 cm environ	
- pour les entreprises de Val de Saône	16,50 €
- pour les autres entreprises	32,50 €
* Pavé d'une 1/2 page	65,00 €
* Pavé d'une page entière	112,50 €

### **ASSURANCES PREVOYANCE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AXA**

Le contrat d'assurances prévoyance AXA concernant le personnel affilié à la CNRACL, est renouvelé pour l'année 2008. Les garanties souscrites sont : le décès, les accidents ou maladies imputables au service, l'incapacité de travail non imputable au service, la maternité. Le taux de cotisation est de 5,5 %, sur la masse salariale totale.

### **CIMETIERE D'EURVILLE : DEMANDE DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION**

Madame Monique DUBOST propose de rétrocéder à la Commune une concession et un caveau de famille devenus libres, pour un montant de 850,00 €. Cette concession a été acquise le 4 août 1976, moyennant la somme totale de 22 € 87 (150Fr) pour une durée de cinquante ans : la valeur de reprise sera basée sur son prix d'achat, au prorata du temps restant à courir jusqu'à son expiration.

### **DEMANDE D'INTERVENTION POUR LA DESTRUCTION DE PIGEONS**

Un accroissement des pigeons dans le Centre Bourg, en particulier sur la toiture de l'église, provoque des dégâts visibles sur cet édifice et sur les habitations. Une autorisation d'intervention sera demandée aux services de la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, pour réguler cette espèce d'oiseaux.

### **SUBVENTION AUX RESTOS DU CŒUR : BONS D'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES**

La subvention attribuée sera transformée sous forme de bons d'achat de denrées alimentaires chez les commerçants de Val de Saône pour une valeur totale de 120 €.

### **VENTE DE BOIS**

L'offre unique reçue pour l'achat de bois de récupération appartenant à la Commune émane de Monsieur Philippe CRESCENT domicilié à Val de Saône - Route d'Eurville. Le montant s'élève à 70 € 00.

### **OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME AU TRESOR**

Le placement au Trésor est arrivé à échéance et les prévisions budgétaires et de trésorerie permettent d'envisager un nouveau placement, avant investissement de 200 000 € pour une durée de 6 mois.

## Réunion du 03 décembre 2007

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire  
Absents : MM GILLE SOUBLIN MOUCHARD (excusés) M JEANDIN

### **FOYER RURAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'INSTALLATION D'UNE PLATEFORME ELEVATRICE : DECISION MODIFICATIVE N°9**

Pour rendre la salle du Foyer Rural accessible aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite, il est nécessaire d'installer une plateforme élévatrice. Une subvention sera demandée au Conseil Général pour les travaux suivants :

<u>Maçonnerie :</u>	H.T	T.T.C
Entreprise BIGNON Dominique 76890 Imbleville	3 925.00	4 694.30
<u>Fourniture et pose d'une plateforme élévatrice</u>		
Sté ETNAFAPEL La Chapelle Gauthier 27270 Broglie	16 800.00	17 724.00
Variantes	800.00	844.00
	<hr/>	<hr/>
Total	21 525.00 €	23 262.30 €

**FOYER RURAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE POUR L'INSTALLATION D'UNE PLATEFORME ELEVATRICE**

Pour rendre la salle du Foyer Rural accessible aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite, il est nécessaire d'installer une plateforme élévatrice. Une subvention sera demandée au titre de la DGE ETAT pour les travaux suivants :

<u>Maçonnerie :</u>	H.T	T.T.C
Entreprise BIGNON Dominique 76890 Imbleville	3 925.00	4 694.30
<u>Fourniture et pose d'une plateforme élévatrice</u>		
Sté ETNAFAPEL La Chapelle Gauthier 27270 Broglie	16 800.00	17 724.00
Variantes	800.00	844.00
	<hr/>	<hr/>
Total	21 525.00 €	23 262.30 €

**CREANCES IRRECOUVRABLES : DECISION MODIFICATIVE N°10**

Le Conseil Municipal autorise l'admission en non valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 578 € 96.

**CDC DES 3 RIVIERES : VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Vu les statuts de la CDC des Trois Rivières, le Conseil Municipal de la Commune de Val de Saône décide que les « nouvelles » voies ci-dessous désignées deviennent d'intérêt communautaire :

- St Vaast du Val : rue du Puits
- St Maclou de Folleville : rue du Calvaire et impasse du Bout de Bas
- Varneville Bretteville : rue du Puits et impasse du Bout de Bas

**FIXATION DE TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le taux de promotion d'avancement de grade est fixé librement par l'organe délibérant, l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ne prévoit pas de critère de détermination ni d'obligation de motivation. Ce taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, est fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	100
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique de 1 <sup>ème</sup> classe	100
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	100
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	100
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100
B	Rédacteur	Rédacteur	100

Le Comité Technique Paritaire (CTP) émettra un avis sur cette proposition.

**AVANCEMENT DE GRADE : REDACTEUR PRINCIPAL**

L'avancement de grade a lieu notamment par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, après avis du Comité Technique Paritaire :

- soit au choix par appréciation de la valeur professionnelle des agents et des acquis de l'expérience professionnelle
- soit après sélection par voie d'examen professionnel.

Dans ces conditions, un avancement au grade de rédacteur principal est possible, à partir du grade de rédacteur ayant atteint 2 ans dans le 7ème échelon. L'agent Françoise FRANC, Rédacteur, remplit ces conditions.

Le tableau des effectifs est modifié et l'emploi de catégorie B, au grade de rédacteur principal à temps complet, est créé à partir du 1er janvier 2008, en remplacement du grade de rédacteur.

### TARIFS DE LOCATION DE SALLES DE L'ANNEE 2008

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 soit :

	LA 1/2 JOURNÉE		LA JOURNÉE	
	EXTÉRIEUR	VAL DE SAÂNE	EXTÉRIEUR	VAL DE SAÂNE
Salle du Foyer	201,00 €	124,00 €	254,00 €	170,00 €
Foyer + Cuisine	352,00 €	194,00 €	418,00 €	259,00 €
Soirée Dansante avec repas	618,00 €	227,00 €		
Vin d'honneur	124,00 €	88,00 €		

Une caution de 250,00 € sera exigée pour chaque location, lors de la remise des clefs.

Cette caution sera également demandée aux Associations locales, lorsqu'elles utiliseront la salle à titre gratuit

### TARIF POMPES FUNEBRES DE L'ANNEE 2008

Le tarif des Pompes Funèbres est fixé à : **Vacation garde champêtre : 17 € 00**

### DROITS DE CONCESSIONS DE L'ANNEE 2008

Les droits de concessions dans les cimetières communaux sont fixés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- 50 ans : 208 € 00

- 30 ans : 123 € 00

- 10 ans : 67 € 00

### ANNEE 2007 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Des récompenses sont attribuées aux lauréats du concours « Maisons fleuries » de l'année 2007. Les bénéficiaires désignés par la Commission d'Embellissement recevront :

- Pour les premiers prix de chaque catégorie : un bon d'achat de	45 € 00	
		Total 6
- Pour les deuxièmes prix : un bon d'achat de	30 € 00	
		Total 6
- Pour les troisième et quatrième prix : un bon d'achat de	20 € 00	
		Total 2
- Pour les encouragements : une composition florale d'une valeur de	15 € 00	
		Total 5

### ACHAT DE MATERIEL

La commande d'un aspirateur pour la Mairie, sera passée chez Monsieur Antoine VASSEUR - Brico Saône à Val de Saône.

Le montant s'élève à H.T 100,25 € T.T.C 119,89 €

### CESSION D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE VARVANNES

À la suite de la décision en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 fixant le prix de vente au m<sup>2</sup> à 3 € 50 de la parcelle AI 212, les Sociétés Ikos et L'Auxiliaire d'Industrie ont été destinataires de la délibération. La société Ikos a donné son accord sur le prix demandé, la société L'Auxiliaire d'Industrie n'a pas manifesté sa volonté d'acquérir le terrain, évoquant un projet d'extension sur sa parcelle. L'emplacement communal de la réserve incendie de la zone d'activités de Varvannes étant situé sur cette parcelle dont la superficie totale est de 7 086 m<sup>2</sup>, il sera procédé au bornage pour délimiter la partie restant à céder.

### HEURES SUPPLEMENTAIRES D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Le paiement d'une heure et quart supplémentaire effectuée par adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un surcroît de travail, est autorisé.

### TARIF DES ANIMATIONS

Le tarif des animations suivantes est fixé à :

	Jeunes de Val de Saône	Hors Val de Saône
Soirée Pizza	1 € 00	/
Sortie à Rouen et promenade en calèche	5 € 00	9 € 00

**CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 1ERE CLASSE**

Un emploi contractuel est créé au grade des éducateurs des activités physiques et sportives, à l'indice brut 579, pour assurer la fonction d'initiation au Full Contact. Le stage organisé pendant les vacances de Noël pour les jeunes fréquentant l'Espace Jeunes, durera 7 heures.

**DEPART A LA RETRAITE DE MONSIEUR PATRICE JANNOT**

Monsieur Patrice JANNOT, Maître Nageur, agent contractuel de la Commune durant plusieurs années, a fait valoir ses droits à la retraite. Un bon d'achat chez Monsieur Antoine VASSEUR à Val de Saône, d'une valeur de 150 euros, lui est offert.

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VAL DE SAONE ET LE SIVOS : AVENANT N°3**

Les conditions de mise à disposition de l'immobilier et du mobilier par la Commune de Val de Saône au Syndicat Scolaire, ont été définies par convention du 21 janvier 1984. Toutefois, il convient d'établir plus clairement les modalités de remboursement à la Commune par le Syndicat Scolaire, des frais de chauffage pour les bâtiments de l'école primaire.

L'article 4 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT

f) Chauffage sera libellé de la façon suivante : « Les Frais de chauffage du groupe élémentaire sont estimés à 3 000 litres de fuel par an et par classe, auxquels s'ajoutent 3 000 litres pour les parties communes (couloirs, sanitaires).

Le calcul est le suivant :

- Partie ancienne de la construction (4 classes x 3 000 L)	=	12 000 L
- Partie nouvelle de la construction (4 classes x 3 000 L)	=	12 000 L
- Parties communes	=	3 000 L

Soit au total 27 000 L »

**DEPART A LA RETRAITE D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE**

L'adjoint technique de 2ème classe, Jean DURIEU, salarié de la Commune depuis 24 ans, partira à la retraite au 31 décembre 2007. Une bicyclette lui sera offerte. La Commande sera passée aux Cycles Malandain - 10-12 rue du Manoir à YVETOT.

Le montant s'élève à H.T 352 € 01 T.T.C 421 € 00.

**TARIF DE LA SORTIE CINEMA**

Le tarif de la sortie Cinéma est fixé à

**Jeunes de Val de Saône**

2 € 50

**Hors Val de Saône**

4 € 50